

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 février 2026,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COSTE

Etaient présents 55 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Jean-Paul PORTESSENNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT

Pouvoirs : Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOPE à Flora LAPERNE, Jean SARASOLA à André BERNOS, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Brigitte ROSSI, Saïd SOUITA à Dominique QUEHEILLE, Louis BENOIT à Claude LACOUR

Absents : Alain CAMSUSOU, Michel CONTOU-CARRÈRE, Gérard LEPRETRE, Jean CONTOU-CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Pierre BAHOU, Raymond VILLALBA, Bruno JUNGALAS,

JL. ESTOURNES explique que pour rappel, en fonction de l'organisation des services, les emplois saisonniers 2026 seront pourvus par des emplois à temps non-complet et à temps complet. Les postes pourront être pourvus successivement par différents saisonniers, à des dates qui pourront fluctuer en fonction des disponibilités/possibilités des candidats à ces postes.

1. Piscines :

Dans le cas de l'ouverture des bassins des piscines intercommunales durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers décrits ci-après. Ces postes pourront être pourvus successivement par différents saisonniers sous contrat à temps complet ou non complet, à des dates qui pourront fluctuer en fonction des possibilités d'ouverture.

• **Piscine de Lanne en Barétous Haut-Béarn**

2 postes MNS (BPJEPS ou BESAAN)	Période du 27 avril au 30 septembre 2026
1 poste BNSSA	Période du 04 juillet au 30 août 2026

La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les « brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » (BNSSA) et sur le 1^{er} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN (Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation) et les BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, d'Éducation Populaire et du Sport).

Il est à noter que certains saisonniers pourront bénéficier d'une rémunération basée sur un échelon au-delà du 1^{er} échelon afin de prendre en compte leurs années d'expérience professionnelle.

3 postes Caisse/Accueil/Entretien (grade d'adjoint technique)	Période du 4 juillet au 30 août 2026
1 poste Caisse/Accueil/Entretien (grade d'adjoint technique)	Période du 31 août au 23 septembre 2026

Les emplois saisonniers créés BNSSA ou Caisse Accueil Entretien pourront être mobilisés sur l'une ou l'autre des piscines en cas de nécessité de service.

• **Piscine d'Oloron Haut Béarn**

1 poste MNS	Période du 04 juillet au 30 août 2026
4 postes BNSSA	Période du 4 juillet au 30 août 2026

La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les « brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » (BNSSA) et sur le 1^{er} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN (Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation) et les BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, d'Éducation Populaire et du Sport).

Il est à noter que certains saisonniers pourront bénéficier d'une rémunération basée sur un échelon au-delà du 1^{er} échelon afin de prendre en compte leurs années d'expérience professionnelle.

1 poste pour la Caisse/Accueil/Entretien (grade d'adjoint technique)	Période du 04 juillet au 02 août 2026
2 postes pour la Caisse/Accueil/Entretien (grade d'adjoint technique)	Période du 3 août au 31 août 2026
1 poste pour l'entretien technique piscine (grade d'adjoint technique)	Période du 30 mars au 02 octobre 2026

1 poste pour l'entretien technique piscine (grade d'adjoint technique)	Période du 03 au 30 août 2026
--	-------------------------------

Les emplois saisonniers créés BNSSA ou Caisse Accueil Entretien pourront être mobilisés sur l'une ou l'autre des piscines en cas de nécessité de service.

Il est rappelé que les recrutements se feront en fonction des besoins effectifs, que les dates pourront être modulées selon les besoins du service.

2. Service technique :

Afin d'apporter un renfort au service d'entretien des espaces verts, durant la période estivale, comme chaque année, il est nécessaire de créer plusieurs emplois saisonniers comme suit :

1 poste (grade adjoint technique)	Période du 2 mars 2026 au 09 octobre 2026, qui pourrait éventuellement être prolongée jusqu'au 30 octobre 2026 en fonction des aléas météorologiques.
1 poste (grade adjoint technique)	Période du 29 juin au 04 septembre 2026
1 poste (grade adjoint technique)	Période du 29 juin au 14 août 2026 (où seront uniquement réalisées 5 semaines de travail en fonction des disponibilités du saisonnier retenu)

3. SICTOM :

- Service de la collecte des OM

3 postes d'adjoint technique	Période du 7 juillet au 31 août 2026
------------------------------	--------------------------------------

- Service de déchetteries :

5 postes d'adjoint technique	Période du 22 juin au 30 août 2026
------------------------------	------------------------------------

4. Centre culturel et patrimonial du Haut-Béarn :

- Villa Bedat

1 poste (grade d'adjoint du patrimoine)	Période du 15 juillet au 23 août 2026
---	---------------------------------------

- Médiathèque

1 poste (grade d'adjoint du patrimoine)	Période du 15 juillet au 26 septembre 2026
---	--

5. Éco-musée à Sarrance :

1 poste d'adjoint du patrimoine	Périodes du 04 avril au 18 avril 2026 ; du 1 ^{er} juin au 30 septembre 2026 ; du 17 octobre au 30 octobre 2026
1 poste d'adjoint technique	Périodes du 30 mars au 18 avril 2026 ; du 1 ^{er} juin au 30 septembre 2026 ; du 17 octobre au 30 octobre 2026

6. **Écomusée de Lourdios-Ichère :**

1 poste (grade d'adjoint du patrimoine)	Période du 04 avril 2026 au 18 avril 2026 ; du 17 octobre au 30 octobre 2026
---	--

7. **Fort du Portalet à Etsaut:** contrats de droit privé (convention collective nationale des organismes du tourisme)

1 poste au grade d'adjoint du patrimoine (agent d'accueil)	Période du 01 juin au 30 septembre 2026
1 poste au grade d'adjoint du patrimoine (agent d'accueil)	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2026
1 poste au grade d'adjoint du patrimoine (guide conférencier)	Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2026

8. **SOMPORT :** contrats de droit privé (convention collective nationale des hôtels, cafés restaurants)

1 poste d'adjoint technique (serveur)	Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2026
1 poste d'adjoint technique (serveur)	Période du 15 juin au 15 septembre 2026
1 poste d'adjoint technique (plongeur)	Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2026

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 février 2026

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé J-C.C

Signé BU

Jean-Claude COSTE

Bernard UTHURRY